

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019**  
établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

-----

Présents : Mesdames BELVEYRE et BUFFAMENE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, DAUSSET, ROUSSILHE, PADIRAC et VIGOUROUX

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL et PETIT

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

**Ordre du jour :**

- Délibération pour le parc éolien de Camps St Mathurin Léobazel, Mercoeur et Sexcles :  
Le conseil municipal se prononce ainsi : 7 voix pour et 1 abstention. Délibération sera établie.
  
- Achat d'écouteurs pour fuite d'eau : Suite aux nombreuses fuites d'eau sur le réseau, nous avons évoqué la possibilité d'acheter ce type de matériel après en avoir eu recours à celui de la commune de Gagnac/Cère. Vu le coût, nous allons étudié la possibilité d'une convention d'emploi avec cette dernière commune ou de le louer occasionnellement à la SAUR ou à HYDRO ELEC.
  
- Devis pompe à chlore pour château d'eau de Combebelle : Après avoir reçu les explications du Maire, de Jean-Marc CANTAREL et du fontainier sur les problèmes sanitaires rencontrés sur le réseau de Combebelle, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir 2 pompes à chlore. Ces pompes seront installées à Combebelle et au Sol afin que les deux réseaux d'alimentation reçoivent du chlore. L'achat et le réglage de ces matériels est confié à HYDRO ELEC pour une somme HT de 5838,47 €. Délibération sera établie.
  
- Nota : Pour faire suite à diverses interrogations des habitants de la commune, le conseil municipal a insisté sur l'affichage des résultats d'analyse d'eau aux divers tableaux de la commune. A cette date, l'eau en rive droite n'est toujours pas potable.
  
- Subvention pour sortie des élèves à MEZELS : Le conseil municipal est unanime pour accorder une subvention de 435 € pour cette sortie. Délibération sera établie.
  
- Possibilité d'embauche d'une personne de juin à septembre : Le Maire va se renseigner auprès de pôle emploi pour étudier les différentes possibilités offertes.
  
- Achat d'un souffleur : Cet achat pourrait être mutualisé avec les communes de Cahus et de Teyssieu. Le Maire va donc demander des devis. (exemple Stihl BR 700 prix public TTC : 775 €)
  
- Délibération sur le mur de soutènement entreprise RAFFY : En date du 20 septembre 2018 le conseil municipal a octroyé les travaux à l'entreprise RAFFY (voir procès-verbal de réunion).

Sur ce sujet, le Maire nous informe qu'il a adressé un courrier daté du 15 janvier 2019 à Mr FLOIRAT lui proposant l'achat du chemin rural avec la réalisation de certains travaux afin de faire des économies substantielles par rapport aux conclusions du jugement rendu le 15 juin 2018. Mr FLOIRAT accepterait la proposition. Cependant en l'état actuel le jugement est devenu et reste exécutoire.

Plusieurs interrogations ayant été soulevées sur les coûts des travaux, de géomètre, d'enquête publique favorable, de notaire et de desserte des riverains, Mr le Maire quitte la séance à 20h45.

20 h 45 : Fin de séance.